

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles présente son septième rapport, que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 31 juillet 2000, à 10 heures, le mardi 1^{er} août 2000, à 10 heures et à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Au cours de la réunion du lundi 31 juillet 2000, le Comité a élu M. Struthers à la vice-présidence.

Au cours de cette réunion, M^{me} CERILLI a proposé que le Comité mette fin aux interventions du public portant sur les projets de loi n^o 43 et n^o 35 après avoir entendu un dernier intervenant. La motion a été adoptée.

Au cours de la réunion de 10 heures du mardi 1^{er} août 2000, le Comité a élu M. MALOWAY à la vice-présidence.

Au cours de cette réunion, M. MALOWAY a démissionné et le Comité a élu M. AGLUGUB à la vice-présidence.

Au cours de la réunion du lundi 31 juillet 2000, le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

Elizabeth Fleming
Ted Muir

Provincial Council of Women of Manitoba
Conseil manitobain du porc

(N^o 43) — *Loi modifiant la Loi sur le développement durable et modifications corrélatives/The Sustainable Development Amendment and Consequential Amendments Act*

Christine Common-Singh
W.J. Turnock
Peter Miller
Ken Emberly

particulier
Conseil manitobain de l'environnement
particulier
The Canadian Environmental Echo Network

Présentations écrites :

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

Brad Kirbyson

Association of Manitoba Municipalities

(N^o 43) — *Loi modifiant la Loi sur le développement durable et modifications corrélatives/The Sustainable Development Amendment and Consequential Amendments Act*

Nick Carter
Barrie Webster
Richard Howard

particulier
particulier
particulier

Le Comité a examiné les projets de loi n^o 35 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act* — et n^o 48 — *Loi modifiant la Loi sur les obligations de développement rural/The Rural Development Bonds Amendment Act* — et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Le Comité a également examiné le projet de loi n^o 43 — *Loi modifiant la Loi sur le développement durable et modifications corrélatives/The Sustainable Development Amendment and Consequential Amendments Act* — et a convenu, à la majorité, d'en faire rapport sans amendement.

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

La présidente,

BONNIE KORZENIOWSKI